



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 12

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

M<sup>me</sup> TAILLIEU propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 200 — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> TAILLIEU, MM. CULLEN et REIMER, M. le *ministre* RONDEAU ainsi que MM. GOERTZEN et PENNER interviennent. M. SALE exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. REIMER présente la proposition suivante :

Proposition n° 1 : Sept ans, sept scandales

Attendu :

que, depuis son arrivée au pouvoir il y a sept ans, le gouvernement provincial a accumulé les scandales et les échecs;

que les Manitobaines et les Manitobains méritent mieux qu'un gouvernement qui a été à l'origine de sept scandales en sept ans;

que le gouvernement provincial n'a pas été assez vigilant pour empêcher un office de la santé du Nord de dépenser sans autorisation plus de 330 000 \$, notamment pour des voyages et des produits du tabac;

que le gouvernement provincial actuel a imposé aux contribuables la réalisation d'un projet d'agrandissement du canal de dérivation au coût de 60 millions de dollars afin de remplir les poches de dirigeants syndicaux comptant parmi les amis du premier ministre;

que le gouvernement provincial au pouvoir ne s'est pas aperçu qu'une division scolaire réalisait un projet illégal d'aménagement de terrain qui a coûté 2 millions de dollars aux contribuables;

que le gouvernement provincial a tardé à réagir lorsqu'il a constaté qu'un organisme de soutien ayant signé un contrat avec la province avait utilisé l'argent des contribuables pour accorder à des dirigeants des avantages accessoires s'élevant à 1,5 million de dollars;

que le gouvernement provincial, sous la direction du premier ministre, a refusé de demander la tenue d'une enquête publique sur l'effondrement du Fonds de placement Crocus, qui a fait perdre 60 millions de dollars à 34 000 investisseurs;

que le gouvernement provincial a fait la promesse infâme de mettre fin à la médecine de couloir et de régler le problème des soins de santé en six mois en injectant 15 millions de dollars et que, en plus de ne pas tenir sa promesse, il a scandaleusement induit en erreur les Manitobaines et les Manitobains au sujet de la façon de calculer le nombre de patients dans les couloirs des hôpitaux;

que le gouvernement provincial n'a rien fait pour protéger le premier dirigeant de la Commission des accidents du travail lorsque celui-ci a été congédié trois jours après avoir signalé des irrégularités d'ordre financier;

que les Manitobaines et les Manitobains méritent d'avoir un gouvernement qui protège leurs intérêts et ceux des fonctionnaires;

que les Manitobaines et les Manitobains méritent d'avoir un gouvernement qui rend des comptes sur l'utilisation de chaque dollar des contribuables,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à faire adopter une loi efficace sur les dénonciateurs afin de protéger les fonctionnaires qui signalent des actes répréhensibles;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement provincial à expliquer à l'ensemble des Manitobaines et des Manitobains pourquoi plus de 120 millions de dollars ont été perdus, gaspillés ou dépensés alors qu'ils auraient pu servir à améliorer l'infrastructure, l'éducation ou les services de santé au Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. REIMER, NEVAKSHONOFF, PENNER et MARTINDALE ainsi que M<sup>me</sup> TAILLIEU interviennent. M<sup>me</sup> la ministre MCGIFFORD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N<sup>o</sup> 11) — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act;*

(M. le ministre SELINGER)

(N<sup>o</sup> 209) — *Loi sur l'analyse obligatoire de substances corporelles/The Mandatory Testing of Bodily Substances Act.*

(M. GOERTZEN)

---

M. le *ministre* CHOMIAK dépose :

le rapport annuel du bureau du médecin légiste en chef pour l'année qui s'est terminée le 31 décembre 2005;

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 7)

le rapport annuel de la Société d'aide juridique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006;

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 8)

le rapport annuel du curateur public pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 9)

\_\_\_\_\_

M. le *ministre* ROBINSON dépose le rapport annuel du Conseil des Arts du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2006.

(Document parlementaire n<sup>o</sup> 10)

\_\_\_\_\_

M<sup>me</sup> IRVIN-ROSS, *ministre de la Vie saine*, fait une déclaration au sujet de la Journée mondiale contre le SIDA, qui a lieu demain, le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

M<sup>me</sup> DRIEDGER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

M. ROBINSON, *ministre délégué au Sport*, fait une déclaration au sujet du programme de promotion du respect dans le sport qui sera lancé par Sport Manitoba aujourd'hui.

M. CULLEN et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

\_\_\_\_\_

Pendant la période des questions orales, M. GOERTZEN invoque le *Règlement* au sujet du ministre de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce, qui n'a pas répondu aux questions qui lui ont été posées.

M. le *ministre* CHOMIAK intervient sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. GOERTZEN fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LATHLIN  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
SMITH  
STRUTHERS  
WOWCHUK..... 31

**CONTRE**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD  
GOERTZEN  
HAWRANIK

MAGUIRE  
MCFADYEN  
MITCHELSON  
PENNER  
REIMER  
ROWAT  
SCHULER  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 19

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. AGLUGUB et CULLEN, M<sup>mes</sup> BRICK et ROWAT ainsi que M. NEVAKSHONOFF font des déclarations de député.

---

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition intitulée « Exactitude du budget » sera examinée le jeudi 7 décembre 2006.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la ministre ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 2 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. GOERTZEN pour la reprise du débat.

M. GERRARD intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la ministre IRVIN-ROSS voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 3 — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act.*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M<sup>me</sup> STEFANSON pour la reprise du débat.

M. GERRARD intervient. Sur la motion de M. GOERTZEN, le débat est ajourné.

---

Le débat reprend sur la motion de M. le ministre SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 4 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (cartes prépayées)/The Consumer Protection Amendment Act (Prepaid Purchase Cards).*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M<sup>me</sup> STEFANSON pour la reprise du débat.

M. HAWRANIK intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

Le débat reprend sur la motion de M. le ministre SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi modifiant la Loi sur les enquêtes relatives aux particuliers (protection de l'identité)/The Personal Investigations Amendment Act (Identity Protection).*

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. GOERTZEN pour la reprise du débat.

MM. HAWRANIK et GERRARD ainsi que M<sup>me</sup> TAILLIEU interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité de laisser le droit de parole au député de Steinbach pour la reprise du débat sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels (éoliennes)/The Real Property Amendment Act (Wind Turbines)*.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* CHOMIAK voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi sur les dates de réunion du Comité des comptes publics (modification de la Loi sur l'Assemblée législative)/The Public Accounts Committee Meeting Dates Act (Legislative Assembly Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. GOERTZEN intervient. Sur la motion de M. DYCK, le débat est ajourné.

---

L'Assemblée convient à l'unanimité de laisser le droit de parole au député d'Inkster pour la reprise du débat sur le projet de loi 28 — *Loi modifiant la Loi sur le Musée du Manitoba/The Manitoba Museum Amendment Act*.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. LAMOUREUX pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> TAILLIEU et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* SELINGER propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 6 — *Loi sur la protection des régimes enregistrés d'épargne en vue de la retraite/The Registered Retirement Savings Protection Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER ainsi que MM. HAWRANIK et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 9 — *Loi sur le droit de visite des grands-parents et apportant d'autres modifications (modification de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille)/The Grandparent Access and Other Amendments Act (Child and Family Services Act Amended)*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH, M<sup>mes</sup> ROWAT et TAILLIEU, MM. GERRARD et GOERTZEN ainsi que M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

---

M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 10 — *Loi sur l'alphabétisation des adultes/The Adult Literacy Act*.

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD intervient. Sur la motion de M. GOERTZEN, le débat est ajourné.

---

**Jeudi 30 novembre 2006**

---

M<sup>me</sup> la ministre MCGIFFORD dépose le message du lieutenant-gouverneur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 10.

(Document parlementaire n° 11)

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi prochain, 13 h 30.

Le président,

George HICKES